

## Cahier des charges du responsable de semaine

Le responsable de semaine s'assure du bon déroulement de toute la semaine et reste en contact avec un membre du comité qui l'aidera à gérer les imprévus. Il a un devoir de confidentialité et de le faire respecter.

Il doit selon la loi en faveur de la jeunesse de 2001, Art. 63 :

- garantir le bon déroulement du séjour en accord avec le projet pédagogique ;
- coordonner l'ensemble des activités et des tâches de l'équipe d'animation ;
- garantir l'intégrité, la dignité et la sécurité des participants en toutes circonstances ;
- veiller à ce qu'un membre de l'équipe soit chargé d'assurer les premiers soins en cas de maladie bénigne ou d'accident de faible gravité.

### Travaux avant le séjour (selon l'agenda suivant)

- Il dispose d'un certificat spécifique en tant que Moniteur Responsable de semaine. Il peut bénéficier d'une validation d'acquis selon son parcours et doit en faire la semaine dûment motivée et justifiée le cas échéant. Il recherche l'équipe d'animation, un moniteur pour 6 enfants.
- A mesure qu'il trouve ses moniteurs, il communique leur nom au président du comité et/ou le responsable animation.
- L'équipe est composée de 1 responsable, de 5 moniteurs de 18 ans et plus, d'un cuisinier et d'un aide de cuisine.
- Il remet à chaque personne une convention à signer et à retourner au secrétaire du comité.
- Il informe son équipe du défraiement suivant :
  - Responsable de semaine : 380.- francs.
  - Responsable de cuisine : 320.- francs
  - Aides à la cuisine et moniteurs : 250.- francs
- Il réunit tout son groupe et donne les informations générales relatives à l'organisation du séjour. Il établit un programme d'activités pour chaque journée et pour chaque veillée.
- Il établit un horaire quotidien pour les enfants, pour les moniteurs, pour l'équipe de cuisine.
- Il prévoit l'organisation du séjour, la répartition des tâches, la répartition des enfants, les travaux de vaisselle et de nettoyage.
- Il établit la liste du matériel nécessaire à sa semaine d'animation (jeux, bricolage, autres). Le montant disponible est de 250.-- francs par semaine. Il sera remboursé sur présentation des factures. En complément, le comité offre la possibilité de financer des animations particulières : guide de moyenne montagne, soirée contes, ... Veuillez annoncer vos souhaits particuliers au comité afin de trouver un mode de financement.
- Il transmet au comité les informations concernant les cinq points précédents.
- Il participe avec son groupe d'animation à une rencontre d'information organisée par le comité de la colonie à la fin mai.

## Travaux durant le séjour

- Le responsable et les moniteurs commencent la colonie à 13h00 le dimanche et terminent à 14h00 le dimanche suivant, les locaux nettoyés.
- Il est responsable de garantir l'intégrité, la dignité et la sécurité des participants en toutes circonstances.
- Il est responsable de l'accueil des parents et des enfants. Le dimanche à 15h00, il fait l'appel. Il présente l'équipe d'animation aux parents. Il prend contact avec les parents des enfants absents.
- Il ouvre, ferme (la nuit) et entretient la chapelle.
- Il contrôle la manière de travailler des moniteurs et intervient quand il le faut. Il peut prendre contact avec un membre du comité de la colonie pour se faire aider dans cette tâche.
- Il gère les nettoyages et demande aux moniteurs de contrôler les armoires des enfants dont ils sont responsables.
- Il est responsable de la santé des enfants et il prend toutes les mesures en cas de maladie, d'épidémie et d'accidents.
- Il gère la prise de la douche des enfants : 2 moniteurs dans le dortoir durant la douche des garçons à disposition pour donner un coup de main aux enfants, pour les foehner, pour contrôler la discipline entre les enfants, 2 monitrices pour la douche des filles. Les moniteurs n'entrent pas dans les douches sauf situations particulières.
- Il peut prendre les sanctions vis-à-vis des moniteurs.
- Il peut licencier un moniteur pour des raisons de force majeure (morale, mœurs, mauvais esprit, incompétence, paresse, désobéissances répétées, abus de confiance), uniquement avec l'accord du comité.
- En situation de crise, il appelle le membre du comité responsable de la semaine pour actionner la cellule de crise au 144.
- Il réunit chaque soir tous les moniteurs. Il fait un bilan de la journée et donne les directives pour le lendemain.
- Il est responsable des contacts avec les parents.
- Il est responsable de la gestion des médicaments.
- Il organise les sorties.
- Il tient à jour le classeur jaune contenant la liste des enfants et des moniteurs de sa semaine. Il transmet toutes les modifications au membre du comité présent à la colonie.
- Il gère les médicaments personnels des colons.
- Il fait respecter l'horaire du coucher des enfants, il assure l'organisation d'une surveillance continue au dortoir  
Les petits (6 à 9 ans) se couchent à : 21h00  
Les grands (10 à 14 ans) se couchent à : 22h00
- Il s'assure du bon fonctionnement du travail en cuisine.
- Il fait des photos de sa semaine, il les trie (des photos de groupe, sans portraits) et les enregistre sur la clé USB mise à disposition du comité à la colonie. Elles doivent être transmises au plus tard au moment du bilan du dimanche.
- Il ne publie aucune photo de son séjour sans l'accord du comité, dans le respect du droit à l'image des colons.
- Il s'assure que le tri des déchets se fasse correctement.
- Il ne fume et ne boit pas d'alcool en présence des enfants sur les lieux de la colonie.



- Il entretient sa chambre et veille à avoir un nombre suffisant d'heures de sommeil.
- Il respecte et fait respecter les règlements : de la colonie – des colons
- Il s'assure que le devoir de confidentialité soit assuré.

### **A la fin du séjour**

- Il participe au nettoyage des locaux avec les enfants et à la préparation des bagages.
- Il nettoie et range sa chambre.
- Il participe avec la collaboration de tous au nettoyage complet de la colonie.
- Il assure l'animation de fin de semaine.
- Il signe et transmet au comité toutes les factures ou tickets pour paiement ou remboursement.
- Il remplit le rapport de la semaine et le transmet au secrétaire du comité avec les photos de groupe de la semaine après les avoir préalablement triées.
- Il respecte les clauses de confidentialité.

Ce document a été mis à jour en mai 2024.